



Les licences Creative Commons, c'est quoi P. 1

Origine, objectif et fonction P. 1

Choisir une licence Creative Commons P. 2

Recommandation de licence P. 3

Les « petits trucs » en plus P. 3

Les licences Creative Commons (CC), c'est quoi ?

Les licences Creative Commons jouent un rôle majeur dans le partage du savoir et de l'information scientifique, rôle aujourd'hui décuplé par les politiques *Open Access* des financeurs, des éditeurs et des institutions. En tant que chercheuse, chercheur, vous allez les croiser.

Origine et objectif :

Creative commons est une organisation à but non lucratif, créée en 2001, ayant pour objectif de sensibiliser le public à l'évolution du droit d'auteur, en facilitant la diffusion et le partage des œuvres, tout en accompagnant les pratiques de création à l'ère du numérique en offrant gratuitement un certain nombre de licence et de droits d'auteurs. Ce sont des **licences de diffusion** qui permettent d'accorder à l'avance aux utilisateurs certains droits d'utilisation sur les œuvres diffusées tout en restant complémentaires au droit d'auteur. Elles sont conçues pour permettre aux autres de savoir comment ils peuvent utiliser une œuvre sans enfreindre le droit d'auteur.

Les licences les plus utilisées dans le milieu de la publication scientifique sont les licences Creative commons (CC).

Fonction :

Les licences Creative Commons sont des **contrats** pour la mise à disposition d'œuvres en ligne. Quand vous publiez une oeuvre sous licence CC, vous définissez certains droits d'utilisation de vos publications dans des contrats de licence standard.

Avant de soumettre votre publication à l'éditeur, placez-la sous licence Creative Commons. Vous conserverez ainsi vos droits d'auteur tout en accordant à votre éditeur une licence non-exclusive d'utilisation de votre publication. Il s'agit par exemple de concéder des droits de diffusion, de reproduction ou de modification de votre publication. Ceci vous autorisera à la déposer parallèlement sur une plateforme Open Access telle qu'[ArODES](#).



Les licences Creative Commons ont pour symbole général :



Choisir une licence Creative Commons

Il existe 6 licences CC. Elles donnent des permissions de droits d'auteur supplémentaires aux œuvres. Les contenus pouvant être ainsi copiés, distribués, modifiés, remixés et adaptés en fonction de la licence accordée par l'auteur.

Pour choisir celle qui vous convient et générer des intitulés de licence au format texte ou HTML, utilisez le [sélectionneur de licence](#).

Les **six licences** dont les obligations sont signalées par des **pictogrammes** :



CC-BY (concept minimal commun à l'ensemble des licences) : obligation de citer explicitement la source et de signaler toute modification le cas échéant. Utilisation libre du document pour l'utilisateur.

L'utilisateur peut ainsi : partager, copier, reproduire, distribuer, communiquer, traduire, réutiliser, adapter l'œuvre, par tous moyens, sous tous formats et sous toutes licences.



CC-BY-SA : obligation de citer l'auteur, de signaler toute modification, possibilité de modifier l'œuvre et de l'utiliser commercialement. Obligation de **partager l'œuvre** éventuellement modifiée dans les mêmes conditions.

L'utilisateur peut ainsi : partager, copier, reproduire, distribuer, communiquer, traduire, réutiliser, adapter l'œuvre, par tous moyens, sous tous formats mais en utilisant la même licence.



CC-BY-ND : obligation de citer l'auteur, pas de possibilité de modifier l'œuvre, possibilité d'utilisation commerciale.

L'utilisateur peut ainsi : partager, copier, reproduire, distribuer, communiquer l'œuvre, par tous moyens, sous tous formats mais dans son intégralité et sans la modifier.



CC-BY-NC : obligation de citer l'auteur, possibilité de modifier l'œuvre, pas d'utilisation commerciale.

Cependant, comme les modifications sont autorisées, la nouvelle œuvre créée pourrait être diffusée elle-même sous n'importe quelle licence y compris à des fins commerciales.

L'utilisateur peut ainsi : partager, copier, reproduire, distribuer, communiquer, traduire, réutiliser, adapter l'œuvre, par tous moyens, sous tous formats mais pas dans un but commercial.



CC-BY-NC-SA : obligation de citer l'auteur, possibilité de modifier l'œuvre, pas d'utilisation commerciale, obligation de partager l'œuvre dans les mêmes conditions.

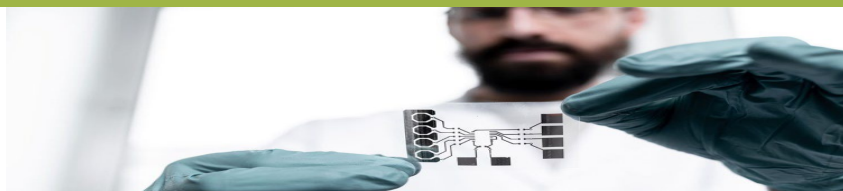
L'utilisateur peut ainsi : partager, copier, reproduire, distribuer, communiquer, traduire, réutiliser, adapter l'œuvre, par tous moyens, sous tous formats, pas dans un but commercial et en utilisant la même licence. En cas d'œuvre modifiée, elle devra obligatoirement être diffusée sous la même licence que l'œuvre originale.



CC-BY-NC-ND : obligation de citer l'auteur, pas de possibilité de modifier l'œuvre, pas d'utilisation commerciale, partage à l'identique.

Il s'agit de la licence la plus restrictive qui permet à l'utilisateur de télécharger, de diffuser gratuitement et dans leur intégralité et dans leur forme originale les œuvres concernées.

L'utilisateur peut ainsi : partager, copier, reproduire, distribuer, communiquer l'œuvre, par tous moyens, sous tous formats, sauf à des fins commerciales, sans modification et dans son intégralité.



Recommandation de licence :

Pour les publications scientifiques, la licence généralement recommandée est la licence CC-BY.

A titre indicatif, le **FNS** exige que la publication de livres ou d'articles en Open Access soit placée, au minimum, sous licence CC BY-NC-ND. C'est la plus restrictive. Si vous publiez un article avec cette licence, tous les lecteurs sont autorisés à le reprendre et à le publier à condition de vous citer. Mais ils ne peuvent pas l'exploiter commercialement, ni le modifier, ni le compléter. Le **FNS recommande toutefois la licence CC BY, la plus étendue**. Vos lecteurs pourront, avec cette licence, distribuer et/ou modifier votre article, même à des fins commerciales.

Liens utiles :

Creative Commons

Creative Commons-Suisse

HES-SO Creative Commons

Sélecteur de licences

Page FAQ des Creative Commons

Centre de Compétence pour le droit numérique : licences creative commons



Les « petits trucs » en plus :

- **Rechercher des contenus sous licence CC** : trouvez du contenu que vous pouvez partager, utiliser et remixer, c'est [ICI](#).
- **Quelques exemples de différents types d'œuvres** et manière de les placer sous licence CC : voir le [wiki de creative commons](#).